

**Extrait du Registre des Délibérations
du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze septembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 4 septembre 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : M. Valentin GOETHALS, Mme Nicole GODARD, Mme Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Claude JAVALET, Mme Evelyne MASSICOT, M. Jacques CLAIRAUX, Mme Lydie BROTON jusqu'à la délibération n°2025-33, M. Patrick SIMON, M. Hubert BOUVET (suppléant de M. Jean-Yves LETESSIER) à partir de la délibération n°2025-30	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Samuel PACEY, M. Pascal RENOUF, M. Charly VARIN, M. Michel LHULLIER	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Loïck ALMIN		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Céline LAUTOUR, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs : M. Antoine AUBRY a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN ; Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo) ; Mme Aurélie GIGAN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT (CC Coutances mer et bocage).		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M. Emmanuel LUNEL, M. Pascal LANGLOIS, Mme Sylvie LEBLOND, M. Denis LECLUZE, M. Jérôme VIRLOUVET (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD (Villedieu Intercom) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche)		
Nb de délégués en exercice : 38 Nb de délégués titulaires présents : Jusqu'à la délibération n°2025-33 : 23 A partir de la délibération n°2025-34 : 22 Nb de délégués suppléants présents : Jusqu'à la délibération n°2025-29 : 0 A partir de la délibération n°2025-30 : 1 Nb de pouvoirs : 3		

M. Dominique QUINETTE a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-36 : Création de trois postes d'adjoints techniques territoriaux pour accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1 et L332-23 1°,
Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des effectifs,
Considérant le besoin de renforcer l'équipe de gardiens de déchèteries,

Le Président, propose de créer trois postes pour accroissement temporaire d'activité. Il s'agit de trois postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet (35h00), pour une durée de 6 mois, renouvelable, pour effectuer les missions de gardien de déchèteries.

Les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

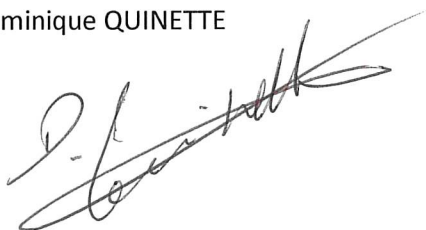
Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à signer tous actes, pièces et documents relatifs au recrutement de trois postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet (35h/35h), pour une durée de 6 mois, renouvelable.

Les dépenses pour ce poste sont prévues à l'article 012 du BP 2025.

Ainsi délibéré en séance,
Le 12 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme

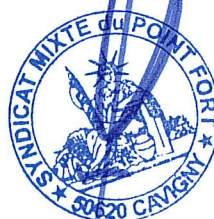
Le secrétaire de séance,

Dominique QUINETTE



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **17 SEP. 2025**

Mis en ligne le : **18 SEP. 2025**